

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
THERMOEST	1133,95 €
CONFECTION D'ÉPROUVETTES D'ESSAIS DE CORROSION SOUS CONTRAINTE	1562,51 €
ANALYSE MICROSTRUCTURALE D'UNE TÔLE DE COMPACTAGE EN ACIER INOXYDABLE 304L	2238,15 €
CONNEXION PAR BRASAGE DE FILS DE MESURE SUR BORNES DE FLUXMETRE	4440,99 €
DEFINITION DES CONDITIONS OPERATOIRES DE BRASAGE « CERAMIQUE / METAL » ET FABRICATION D'UN LOT DE PROTOTYPES	2928,75 €
ANALYSES DIMENSIONNELLES SUR SECTIONS DE TRONÇONS DE TUBES A ONDES PROGRESSIVES	2494,80 €
BRASAGE SOUS VIDE DE 3 ASSEMBLAGES CONSTITUES DE TRESSES ET DE BLOCS EN CUIVRE OFHC	1780,00 €
Riva	2336,70 €
EXAMEN MÉTALLOGRAPHIQUE DE THERMOCOUPLES	977,55 €

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 4 mai 2023

Pour la Présidente et par délégation  
le Directeur Général des Services

Hélène BOULANGER

Vincent MALNOURY

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

15 MAI 2023